

## NOTE D'INFORMATION

Marseille, le 10 JUIN 2022

### **Objet : Statut et Domanialité de l'avenue Ferdinand Flotte – Marseille 8°**

L'avenue Ferdinand Flotte (8)° est une voie qui commence à l'intersection de la rue Wulfram Puget et la rue de la Turbine. Elle est ouverte au public sur les 60 premiers mètres, puis fermée par un portail. Derrière ce portail, elle dessert un quartier d'habitations et aboutit à son extrémité sur un embranchement ouvrant sur les voies de la résidence la Cadenelle, la résidence Ferdinand Flotte et la copropriété des jardins de Thalassa. Cette avenue n'étant pas cadastrée mais fermée, son statut de voie publique ou privée fait régulièrement l'objet d'interrogation.

Il est ici rappelé que le classement des voies dans le Domaine Public est prononcé par délibération du conseil compétent en matière de voirie (municipal ou métropolitain) après enquête publique et nécessite au préalable l'acquisition de l'assiette de la voie par la personne publique. Les informations fournies par le cadastre, ou le fichier FANTOIR dont il est issu, sont indicatives et ne permettent pas, à elles seules, de conclure sur la domanialité d'une voie.

Il ressort de l'analyse des services techniques de la Ville que l'avenue Ferdinand Flotte est une voie très ancienne, construite à l'issue du partage de la succession de Monsieur Ferdinand Flotte en 1888. Une enquête publique a été ouverte en 1968 pour proposer le « *classement dans la voirie communale d'une fraction de l'avenue Colonel Sérot, de l'avenue des Îles d'Or, de l'avenue Ferdinand Flotte, de la voie d'accès au lycée Périer, et d'ouverture et de classement d'une voie nouvelle entre l'avenue des îles d'or et l'avenue Ferdinand Flotte* ». Le commissaire enquêteur ayant enregistré 272 réclamations, le projet a été mis en veille et il n'a été trouvé ni acte d'acquisition de cette voie par la ville de Marseille, ni délibération versant cette voie dans le Domaine Public. Par la suite, entre 1971 et 1978, plusieurs actions judiciaires ont été menées autour de cette voie mais la Ville de Marseille n'a jamais contesté son caractère privé.

Ainsi, il apparaît qu'aucune action ou procédure de la Ville n'a rendu cette voie publique. Cette voie est donc bien une voie privée.